

PRIÈRE D'INSÉRER

Myriam BOUCHARENC

1

Vilain petit canard

Il est des mots maltraités par le dictionnaire, de vilains petits canards du lexique, auxquels la langue fait mauvais accueil. Elle ne sait où les loger. « Prière d'insérer » est l'un d'eux, – ce qui est évidemment un comble pour un vocable qui ne demande qu'à s'intégrer ! Mais quelle idée, aussi, de n'être ni tout à fait une locution verbale, ni tout à fait un mot composé. Ne sachant pas davantage à quel genre se vouer, le voilà donc condamné à faire du porte à porte au domicile de « prière » et à celui d'« insérer ». Bien que l'usage en décide souvent autrement, le *Robert historique de la langue française* prétend, quant à lui, qu'il s'agit d'un « composé invariable ». Rien n'est dit, nulle part, des guillemets dont s'entoure régulièrement, au féminin comme au masculin, cette appellation incontrôlée.

Tardivement baptisé dans les années 1930, l'objet n'est guère moins ondoyant que le terme qui le désigne. Né au siècle de la réclame, il prit d'abord la forme d'un communiqué de l'éditeur faisant part aux journaux d'un livre nouveau, en priant ceux-ci de bien vouloir l'insérer dans leurs colonnes. Ainsi s'éclaire l'étrange appellation qui désignera par la suite une « notice » destinée au service de presse et présentant l'ouvrage dans lequel elle est encartée, avant que la pratique ne s'étende à tous les exemplaires. L'actuelle quatrième de couverture est sa descendante¹.

Quant au texte lui-même du « prière d'insérer », il n'a cessé de défier tous les registres, se prêtant, au gré de ses auteurs et de ses destinataires divers, à une multitude de variantes : anonyme ou signé, à la troisième personne ou à la première, auctorial ou allographe, remplaçant ou doublant le « rempli » ; infor-

1 — Cette mise au point historique nous est fournie par Gérard Genette dans *Seuils*, Paris, Seuil, 1987, p. 98-109.